


I. PREAMBULE
1. Champ d'application

Les Conditions Particulières de Vente ci-dessous dérogent aux Conditions Générales de Vente des prestations Imprimé Publicitaire, Data, et Solutions Print proposées par La Poste, lesquelles restent applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux présentes.

Les présentes Conditions Particulières de Vente (CPV) s'appliquent à toutes commandes passées sur le site internet www.rosetta.mediapost.fr. Les commandes Rosetta se limitent strictement aux Clients professionnels. Les présentes Conditions Particulières régissent l'ensemble des services rendus par La Poste au titre des prestations disponibles sur le site internet www.rosetta.mediapost.fr, c'est-à-dire et sans s'y limiter, les services de location d'adresses, de routage d'adresses, de traitement d'adresses, d'impression et de distribution d'imprimés publicitaires, d'impression et de distribution de courrier adressé (affranchissement), de routage e-mail et SMS.

2. Définitions

Affranchissement : Marque apposée sur l'envoi postal, matérialisant l'acquiescement du prix du service.

BAT : Désigne le bon à tirer adressé par La Poste au Client dans le cadre d'une Création.

Canal de distribution : Il s'agit du support de distribution du message entre l'émetteur et le destinataire. L'e-mail, le SMS, le courrier et l'imprimé publicitaire en sont des exemples.

Ciblage : Sélection d'une cible de destinataires, selon des critères socio-démographiques ou géographiques.

Client ou Client : Toute personne physique ou morale, fournisseur de biens ou prestataire de services, exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole, et contractant dans le cadre de son activité professionnelle.

Création : Création graphique et textuelle d'un message (mailing, e-mailing, imprimé publicitaire ou tout canal connu ou inconnu) destiné à être envoyé dans le cadre d'une campagne de marketing direct.

Forfait : Prestations de base comprises dans le prix d'accès au compte Rosetta.

Imprimés publicitaires : Désigne les documents informatifs ou publicitaires à contenu identique pour tous les destinataires à distribuer dans les boîtes aux lettres.

Reconduction tacite : Clause d'un contrat qui indique que l'accord est reconductible automatiquement d'une période à une autre.

Restructuration Normalisation et Validation Postale (RNVP) : Traitement de fichier qui consiste à la mise aux normes postales des adresses.

Routage : Le routage est la prestation qui correspond à la préparation et à l'acheminement d'un message aux destinataires spécifiés.

Site Rosetta : Site web accessible à l'adresse www.rosetta.mediapost.fr.

Traitement Informatique de l'Adresse (TIA) : Ensemble d'opérations de traitement, réalisés à l'aide de moyens automatiques, destinées par exemple à restructurer, normaliser, dédupliquer,

dédoubler ou encore identifier / traiter les dédoublés.

Espace Rosetta du Client : espace dédié au Client, comprenant l'ensemble de ses informations personnelles et des prestations correspondant à son abonnement

II. CONDITIONS D'ACCES A ROSETTA
1. Objet

Les présentes Conditions Particulières de Rosetta ont pour objet de spécifier les conditions de réalisation des prestations de services retenues par le Client dans le cadre de Rosetta ainsi que de définir les obligations respectives du Client et de La Poste. Celles-ci s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par le site Rosetta.

2. Définition de la prestation

La prestation consiste à proposer une interface web permettant de gérer des opérations de mailing, d'e-mailing, de distribution et d'envoi de SMS.

L'offre de Rosetta s'articule notamment autour des fonctionnalités suivantes accessibles au Client :

- L'import de ses propres fichiers de contacts ;
- Le ciblage de ses contacts selon ses propres critères ;
- La location de contacts particuliers et entreprises ;
- Le traitement d'adresses postales ;
- L'impression, la mise sous pli, l'affranchissement et la remise en poste de courriers ;
- L'impression et la distribution d'imprimés publicitaires ;
- L'envoi d'e-mails ;
- L'envoi de SMS.

3. Durée du contrat

L'abonnement est souscrit pour une durée d'un (1) an sous forme d'un forfait mensuel.

L'abonnement se poursuivra par tacite reconduction pour une durée d'un (1) an, sauf dénonciation du Contrat dans les formes prévues dans l'article 11.

Dans le cadre des Contrats soumis au Code des Marchés Publics ou à l'Ordonnance 2005-649 du 6 Juin 2005, cette reconduction sera fonction des dispositions contractuelles du Marché. A défaut celle-ci sera limitée à une année calendaire.

4. Accès et fonctionnement
4.1. Accès plateforme web Rosetta et contractualisation

Avant de pouvoir accéder à la plateforme web Rosetta, le Client devra ouvrir un compte, avec l'aide de son commercial La Poste.

Pour ce faire, le Client signera un contrat Rosetta, incluant les Conditions Générales de Vente des prestations Imprimé Publicitaire, Data, et Solutions Print ainsi que les présentes Conditions Particulières de Vente Rosetta, éditées et présentées par son interlocuteur commercial.

Toute ouverture de compte Rosetta fait l'objet d'un devis sur la base de la grille tarifaire en vigueur. La durée de validité du devis est de trente (30) jours à compter de sa date d'émission.

Le Client devra renvoyer à son interlocuteur commercial par courrier ou fax (avec accusé de

Les présentes conditions particulières sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD – 75757 PARIS CEDEX 15 –

Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 – Fax : +33 (0)1 55 44 33 00



réception) le Contrat signé, comprenant les Conditions Générales de Vente des prestations Imprimé Publicitaire, Data, et Solutions Print, les présentes Conditions Particulières de Vente la grille tarifaire et le devis paraphés dans le délai de trente (30) jours susvisé.

Toute mention contraire éventuellement portée par le Client sur le Contrat sera en toute hypothèse inopposable à La Poste.

La Poste n'est pas tenue de commencer la prestation avant réception du Contrat, dûment signé par le Client. Le Contrat est conclu entre les Parties à compter de la réception par La Poste du Contrat signé par le Client.

Une fois le contrat signé réceptionné par La Poste, un conseiller Rosetta prendra contact avec le Client dans les deux (2) jours ouvrés (délai fourni à titre indicatif) pour fixer un rendez-vous téléphonique ayant pour objet de permettre au Client d'utiliser le site Rosetta conformément à ses besoins. C'est lors de ce rendez-vous de prise en main qu'il sera envoyé par e-mail au Client le lien lui permettant de créer ses identifiants de connexion, son mot de passe et d'activer son compte.

Une fois ces identifiants créés, le Client pourra accéder à la plateforme web Rosetta.

4.2. Utilisation des identifiants

Les identifiants fournis sont personnels et confidentiels. Le titulaire du compte sera donc seul responsable de l'utilisation faite des éléments le concernant et s'engage à conserver secrets ces éléments d'identification et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. En cas de perte ou d'oubli des identifiants, le titulaire du compte doit contacter un conseiller Rosetta par e-mail à contact.rosetta@mediapost.fr ou en téléphonant au 0811 360 145 (N°Azur, prix appel local - depuis un poste fixe - hors surcoût éventuel selon opérateur).

5. Processus de commande

La commande de prestations sur Rosetta ne peut être enregistrée sur le site Rosetta que si le Client s'est clairement identifié par l'entrée de ses codes d'accès qui lui sont strictement personnels. Toute validation de commande vaut acceptation des prix en vigueur (présentés sur le site avant validation de la campagne) et de la prestation commandée.

6. Engagement des parties

6.1. Le Client s'engage :

6.1.1. A utiliser les prestations et les services conformément aux présentes conditions particulières ;

6.1.2. A ne pas utiliser et/ou exporter et/ou copier les gabarits de création, images et textes mis à sa disposition sur le site Rosetta pour d'autres usages que ceux prévus par les présentes CPV ;

6.1.3. A utiliser des crédits photos conformément aux lois sur les droits d'auteur et sur la propriété intellectuelle et à mentionner ces crédits photos sur les Créations réalisées sur Rosetta ;

6.1.4. A ajouter les mentions légales lors de la réalisation de sa campagne ;

6.1.5. A ne pas porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, etc...) y compris par des bandeaux publicitaires ;

6.1.6. A ne pas héberger, proposer ou diffuser illégalement des œuvres, objets, fichiers ou

données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins ;

6.1.7. A respecter les lois et règlements en vigueur lors de son utilisation des services La Poste. A ce titre et, notamment, le Client se conformera aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative au traitement informatisé des données à caractère personnel et tout autre texte subséquent. Il déclare que les traitements qu'il opère dans le cadre de l'utilisation des services de l'offre Rosetta ont régulièrement été déclarés à la CNIL. Le Client respectera les droits reconnus aux personnes à l'égard des traitements des données les concernant directement ou indirectement et, notamment, leur droit d'opposition ainsi que leur droit d'accès et de rectification. Les contacts importés sur le site Rosetta et auprès desquels des campagnes sont adressées doivent être opt-in, quel que soit le canal utilisé ;

6.1.8. A mettre à disposition de La Poste les données nécessaires à la bonne exécution du dit Contrat, dans le respect des formats et autres conditions définies sur le site ;

6.1.9. A communiquer à La Poste toute information que cette dernière jugera utile pour remplir ses obligations ;

6.1.10. Sous sa responsabilité :

- à respecter des conditions d'utilisation des fichiers mis à sa disposition Client par La Poste ;
- à garantir la sécurité de son système d'information et la sauvegarde de ses données ;
- à garantir la qualification et la compétence de son personnel ;

Les présentes Conditions Particulières de Vente n'emportent pas autorisation du Client à utiliser les marques du Groupe La Poste.

6.2. La Poste s'engage :

6.2.1. A faire ses meilleurs efforts pour sécuriser, conformément aux progrès techniques l'accès, la consultation et l'utilisation des informations du site Rosetta ;

6.2.2. A garantir la sécurité et la confidentialité des données Clients fournies ;

6.2.3. A garantir la sécurité et l'intégrité des envois informatiques effectués par le site Rosetta pour les campagnes ;

6.2.4. A accomplir ses obligations au titre du présent Contrat selon les règles de l'art et les usages en vigueur ;

6.2.5. A mettre à disposition du Client le site web et ce du début de l'abonnement (avec transmission des identifiants de connexion lors d'un rendez-vous téléphonique de prise en main) jusqu'à la fin du Contrat pour quelque cause que ce soit, à l'exception des cas de force majeure ou cas fortuits, ou tout autre cas indépendant de la volonté expresse de l'une des Parties qui empêcherait l'exécution normale du présent Contrat ;

6.2.6. A respecter la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

6.2.7. A mettre à disposition du Client un service d'assistance téléphonique accessible au 0811 360 145 (N°Azur, prix appel local - depuis un poste fixe - hors surcoût éventuel selon opérateur). Les horaires d'ouverture du service sont précisées sur le Site Rosetta ;

Les présentes conditions particulières sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD – 75757 PARIS CEDEX 15 –

Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 – Fax : +33 (0)1 55 44 33 00



6.2.8. A ne pas utiliser les données Client à des fins commerciales et prospectives ;
D'autre part, le niveau de résultat de traitement d'un fichier fourni par le Client dépendant du niveau de qualité dudit fichier Client, La Poste ne garantit pas le niveau de correction obtenu par l'exécution des prestations de traitement informatique de l'adresse.

7. Restitution des commandes

Toutes les commandes du Client réalisées sur le site internet www.rosetta.mediapost.fr sont mises à sa disposition directement dans son espace Client pendant la durée de son abonnement.

8. Responsabilité

8.1. Si la responsabilité de La Poste devait être engagée par suite d'une inexécution ou mauvaise exécution du Contrat, dont le Client apporterait la preuve, l'indemnisation sera limitée au préjudice direct subi par le Client, sans que celle-ci puisse dépasser le montant facturé au Client par La Poste pour la prestation en cause.

En aucun cas, La Poste ne pourra être tenue de réparer :

- Les préjudices indirects, tels que les : préjudices d'exploitation, troubles commerciaux quelconques, pertes de bénéfice, absences ou faibles réponses à une campagne publicitaire et coûts supplémentaires liés au basculement sur un autre système en cas d'indisponibilité. Toute action dirigée contre le Client par un tiers est entendue comme un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation à la charge de La Poste ;

- Des dommages liés à des données fournies par le Client ;

En aucun cas, La Poste ne pourra être tenue responsable des conséquences dommageables ou préjudiciables d'un événement survenu dans des circonstances de force majeure telle que définie dans les Conditions Générales de Vente de La Poste.

8.2. La Poste ne s'engage pas sur les délais d'acheminement, ces derniers sont communiqués à titre indicatif.

8.3. La Poste n'est pas responsable des préjudices financiers ou commerciaux, indirects, résultant de la transmission par le Client à un tiers des prestations de Rosetta fournies par La Poste.

8.4. La Poste n'est en aucun cas responsable en cas de défaut d'impression réalisée à partir d'un document fourni par le Client ne respectant pas les spécifications mentionnées sur le site..

8. Client

8.6. La Poste ne peut être tenue responsable du contenu du message communiqué et/ou rédigé par le Client.

8.7. La Poste ne peut être tenue responsable dans les cas suivants :

- Constat de « Plis Non Distribuables » (PND) consécutifs à l'utilisation du fichier traité, notamment lorsque le format d'origine est non conforme aux normes postales de l'adresse ;

- Constat d'e-mails non- aboutis consécutifs à l'utilisation du fichier traité, notamment lorsque la structuration de l'adresse e-mail est non conforme aux normes en vigueur ;

- Constat de SMS non- aboutis consécutifs à l'utilisation du fichier traité, notamment lorsque la structuration du numéro de téléphone est non conforme aux normes en vigueur ;

- Perte de potentiel des adresses louées due à des demandes émises par la CNIL, ou à tout autre établissement / personne habilité(e) à demander cette suppression, ou liée à une déperdition naturelle de la qualité de l'adresse.

8.8. La Poste ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur le réseau Internet ou les réseaux qui lui sont connectés. La responsabilité de La Poste ne peut être engagée en cas d'interruption des réseaux d'accès au site Internet ou à l'Espace/Compte client, d'indisponibilité totale ou partielle du site Internet ou de l'Espace/Compte client résultant notamment de l'opérateur de télécommunications, en cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillance notamment du matériel de réception.

Le Client garantit en particulier La Poste contre tous troubles, revendications, évictions et condamnations qui pourraient être prononcés à son encontre à la suite d'actions en concurrence déloyale ou parasitaire, en contrefaçon et plus généralement, contre toute action fondée sur la violation d'un droit de propriété, notamment de propriété intellectuelle (littéraire et artistique ou industrielle) ou d'un droit relevant de la personnalité et/ou de l'image de tiers, à l'occasion de l'utilisation, la reproduction des éléments (images, textes, photos etc) transmis par le Client.

En conséquence, le Client prendra à sa charge tous les frais exposés par La Poste pour sa défense, y compris les frais d'avocat, tous dommages et intérêts, dépens et frais non compris dans les dépens auxquels La Poste pourrait être condamnée par une décision de justice devenue définitive ou exécutoire, constatant la violation d'un droit d'auteur, d'une marque, ou de tout autre droit de propriété.

La Poste peut être amenée à interrompre son service Rosetta pour des raisons de maintenance. Cette interruption sera notifiée au moyen d'un avertissement figurant sur la page d'accueil. Ces interruptions n'ouvrent droit à aucune indemnité.

8.9. La Poste n'est pas tenue d'effectuer une distribution particulière indépendante de toute autre distribution d'imprimés publicitaires. Le Client assume l'entière responsabilité du contenu de ses imprimés publicitaires et des conséquences dommageables qui pourraient découler de leur distribution.

8.10. Le Client reconnaît expressément que La Poste n'est tenue à son égard qu'à une obligation de moyens dans l'exécution du Service Rosetta. Le Client reconnaît être conscient que le bon fonctionnement des réseaux de télécommunications ne dépend aucunement de La Poste, et que cette dernière ne peut garantir les délais ni la qualité de transmission des SMS ou e-mails.

Le Client et La Poste reconnaissent par ailleurs que, du fait de la nature complexe des réseaux de télécommunications, le site Rosetta est susceptible de présenter des dysfonctionnements non détectés

Les présentes conditions particulières sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD – 75757 PARIS CEDEX 15 –

Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 – Fax : +33 (0)1 55 44 33 00



ou non identifiés. Le présent contrat est conclu entre les parties en pleine connaissance de l'éventuelle existence de tels dysfonctionnements.

8.11. La Poste ne s'engage pas sur le taux de disponibilité du site Rosetta, ni sur le délai d'intervention sur le service.

9. Propriété intellectuelle, droits d'auteurs et droits d'utilisation du contenu du site Rosetta

Les contenus intégraux - y compris la composition et l'assemblage - du site Rosetta incluant mais ne se limitant pas aux textes, graphiques, logos, icônes-bouton, images, clips audio et vidéo, logiciels et séquences d'animation sont des éléments dont les droits sont détenus par La Poste ou utilisés avec l'autorisation du propriétaire des droits, de la marque ou du service. Sans l'autorisation expresse de La Poste, le Client ne peut en aucun cas imprimer, copier, poster, reproduire, publier, distribuer, transmettre, télécharger, enregistrer, stocker, dévoiler, altérer ou modifier les éléments de contenu du site Rosetta, par quelques moyens et sur quelque support que ce soit (Les logos, dessins et modèles figurant sur ce site sont la propriété exclusive de La Poste. Leur divulgation ne saurait en aucun cas être interprétée comme accordant une licence ou un droit d'utilisation quelconque des dits éléments distinctifs protégés par le droit d'auteur.

10. Prix – Conditions de paiement

10.1. Prix

Les prix appliqués sur la plateforme web Rosetta sont ceux en vigueur lors de la validation de la commande sur le site et s'entendent hors taxes, et nets de taxes pour l'affranchissement.

Les tarifs sont disponibles sur le site Rosetta.

Les tarifs appliqués sont susceptibles d'évoluer.

10.2. Modalités et conditions de règlement

La signature du premier devis déclenche la facturation de l'abonnement. Les sommes dues par le Client sont facturées mensuellement au Client.

Le forfait mensuel est offert pour le premier mois pour toute souscription en cours de mois. Seules les prestations hors forfaits éventuelles de ce premier mois sont facturées.

Aucun escompte ne sera consenti pour tout paiement anticipé.

Les factures comprennent notamment :

- La facturation du forfait mensuel d'accès au site web Rosetta ;
- Les prestations commandées en sus ;

Le Client est responsable du paiement des commandes passées par lui ou son mandataire.

11. Annulation et résiliation

11.1. Conditions liées à l'abonnement

La résiliation du Contrat par l'une des parties pourra avoir lieu sous la seule condition d'être envoyée à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception au moins un (1) mois avant la date de résiliation souhaitée par cette dernière. Le Client est informé que dans tous les cas, tout mois commencé est dû dans sa totalité.

En tout état de cause, le Client reste redevable des frais engagés par La Poste préalablement à la résiliation de son compte et ce jusqu'à désactivation totale du compte Rosetta du Client.

Les commandes passées pour des campagnes planifiées à une date postérieure à la date de prise d'effet de la résiliation et donc de désactivation du compte ne seront pas exécutées ni facturées par La Poste.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre des obligations des présentes, non réparé dans un délai de quinze (15) jours suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra se prévaloir de la résiliation de plein droit du Contrat, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre, conformément au présent Contrat.

En tout état de cause, La Poste n'est tenue qu'au remboursement des sommes déjà versées à titre d'acompte sous déduction des frais qu'elle a engagés.

11.2. Conditions liées aux commandes

Le Client a la possibilité d'annuler ses commandes de routage / affranchissement en contactant l'un des conseillers Rosetta par téléphone au 0811 360 145 (N°Azur, prix appel local - depuis un poste fixe - hors surcoût éventuel selon opérateur).

- Au moins deux (2) jours ouvrés avant les dates et heure d'envoi spécifiées pour le routage d'e-mailings et SMS ;

- Au moins quatre (4) jours ouvrés avant la date spécifiée pour le routage de courriers adressés (mailing) ;

- Au moins vingt (20) jours ouvrés avant la date spécifiée pour la distribution d'imprimés publicitaires ;

Au-delà de ces délais les prestations de routage et d'affranchissement seront réalisées et facturées.

12. Modification des documents contractuels

En cas de modification des présentes Conditions Particulières de Vente, celles-ci seront représentées au Client lors de sa connexion au site www.rosetta.mediapost.fr pour acceptation entière et sans réserve et ce jusqu'à nouvelle modification de ces dernières.

En cas de refus des nouvelles Conditions Particulières de Vente, le Client ne pourra accéder à son compte Rosetta qu'en simple consultation.

13. Réclamation et retours postaux

Toute réclamation doit être formulée par téléphone au 0811 360 145 (N°Azur, prix appel local - depuis un poste fixe - hors surcoût éventuel selon opérateur) par le Client dans les quinze (15) jours suivants la date de fin de l'opération.

En matière de distribution d'imprimés publicitaires, le délai de réclamation est de cinq (5) jours ouvrés après la date de fin de distribution.

Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés pour les produits concernés.

III. CONDITIONS TECHNIQUES

1. Nombre de contacts par commandes

Les campagnes Rosetta peuvent être envoyées à cinquante mille (50 000) contacts maximum, et ce, quel que soit le canal. Cela est valable pour la

Les présentes conditions particulières sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD – 75757 PARIS CEDEX 15 –

Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 – Fax : +33 (0)1 55 44 33 00



location d'adresses et l'import des propres fichiers de contacts du Client.

2. Location d'adresses

Le Client garantit que l'utilisation des fichiers sera effectuée conformément aux présentes conditions particulières de vente. Les adresses louées dans le cadre de l'offre Rosetta ont vocation à être utilisées dans le cadre de communication de prospection. Dans le cadre de la location d'adresses postales, La Poste s'engage à fournir des adresses récentes et mises à jour régulièrement, dont le taux d'erreur calculé par rapport à la quantité totale d'adresses fournies est inférieur ou égal à sept pour cent (7%). Le taux d'erreur s'applique exclusivement aux numéros de téléphone non attribués et aux retours PND (Plis Non Distribuables) dont la mention « Destinataire non identifiable » ou « destinataire inconnu à l'adresse » est cochée. Dans l'hypothèse où ce taux d'erreur est supérieur à sept pour cent (7%), La Poste procède à une indemnisation du Client.

Les retours PND (Plis Non Distribuables) ne sont indemnisés au Client que pour la part qui dépasse sept pour cent (7%) du total des adresses mises à disposition et sur présentation de justificatifs. L'indemnisation est effectuée sur présentation des plis retournés au Client du fait de l'adresse erronée (retours dont la mention « Destinataire non identifiable » ou « destinataire inconnu à l'adresse » est cochée). Le Client contactera le service client Rosetta au 0811 360 145 (N°Azur, prix appel local - depuis un poste fixe - hors surcoût éventuel selon opérateur) pour connaître l'adresse de retour des plis sur lesquels sont apposées les adresses de La Poste, de façon à laisser apparaître les codes de gestion qui figurent en haut du pavé adresse. Les plis doivent être retournés en une seule fois. Si le taux de PND (Plis Non Distribuables) constaté par La Poste est inférieur à quinze pour cent (15%), le client recevra un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par la Société au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation, dans un délai de trente (30) jours. Si le taux de PND (Plis Non Distribuables) constaté par La Poste est supérieur à quinze pour cent (15%), une enquête sera menée pour définir l'origine des PND (Plis Non Distribuables) et les éventuelles conditions d'indemnisation. L'indemnisation ne pourra en tout état de cause dépasser le montant total HT du prix acquitté pour la location des adresses par le client au titre de la prestation concernée. Le retour est à la charge du Client.

3. Caractéristiques de la campagne

3.1. Création par le Client

Le Client crée le message, il est seul responsable de son contenu, et notamment de l'obtention des droits requis pour la diffusion de tout ou partie d'une ou plusieurs œuvres, quelle qu'en soit la nature, qui seraient contenues dans le message. En aucun cas, la responsabilité de La Poste ne peut être engagée en liaison avec ledit message. La non-opposition de La Poste à l'envoi du message ne dégage, en aucun cas, le Client de sa responsabilité. Si La Poste constatait la non-conformité du message aux lois ou aux bonnes mœurs, la diffusion serait annulée sans qu'il puisse être réclamé quelque somme que ce soit à La

Poste. Le client est responsable des préjudices éventuels liés à l'envoi de sa création.

3.2. Impression

Les couleurs, calages et coupes indiqués comportent des tolérances d'usage dans l'industrie, les tons indiqués ne peuvent être reproduits que dans la mesure de l'état de la technique (jour de la commande à l'imprimeur). En cas de litige, la responsabilité de La Poste ne peut être engagée si le Client a validé et accepté les épreuves du produit réalisé. Fidélité des couleurs : Les documents livrés par La Poste comportent des informations colorimétriques numériques optimisées. Toutefois, selon les modes de reproduction, la qualité ou le réglage des environnements matériels et logiciels utilisés, des variations de chromie peuvent apparaître. Certaines variations sont techniquement inévitables, La Poste ne saurait en aucun cas en être tenue responsable.

3.3. Conservation des sources

La Poste conservera les sources de l'ensemble des travaux et réalisations effectuées pour une durée d'un (1) an.

3.4. Promotion des créations

Sauf dispositions contraires écrites, La Poste pourra diffuser toutes Créations réalisées par le Client à des fins de "présentations de Créations" sur tous types de supports

4. Affranchissement

4.1. Délais et moyens d'acheminement

Les délais d'acheminement des services offerts par La Poste sont indicatifs. La Poste collecte, transporte, trie et distribue les envois selon les moyens qu'elle estimera utiles.

4.2. DESTINEO Esprit Libre

4.2.1 Caractéristiques des envois DESTINEO Esprit Libre dans le cadre de l'offre Rosetta

Les caractéristiques des envois DESTINEO Esprit Libre traités dans le cadre de l'offre Rosetta sont décrites ci-après :

L'ensemble des brochures et spécifications en vigueur dont il est fait référence ci-après est disponible auprès de votre interlocuteur commercial La Poste.

Le produit DESTINEO Esprit Libre permet d'adresser des messages de communication de sens général ou des messages de prospection commerciale ou de promotion, ne revêtant pas le caractère de correspondance personnelle.

Les formules de personnalisation sont admises dans la mesure où elles n'introduisent aucun élément de correspondance personnelle conformément à la définition figurant en annexe « Principes généraux d'admission aux règles de contenu du Marketing Direct » et dans la brochure en vigueur sur les règles de contenu des messages de Marketing Direct.

4.2.2 - CONTRÔLES

Le Client autorise La Poste à contrôler le contenu des plis DESTINEO Esprit Libre. Tout envoi au contenu non-conforme à la loi ou aux règlements en vigueur sera refusé par La Poste.

5. Conditions spécifiques de l'imprimé publicitaire

5.1 Détermination des zones de distribution

Les présentes conditions particulières sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD – 75757 PARIS CEDEX 15 –

Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 – Fax : +33 (0)1 55 44 33 00



Elle est effectuée par le Client qui détermine en fonction du découpage géographique et des caractéristiques de ciblage qu'il a retenues, les zones à distribuer. En cas de variation du périmètre de la zone(s) de distribution et/ou du volume des documents dans la limite de plus ou moins trois % (3%) par rapport aux données du devis initial, les distributions seront réalisées sur la base du nouveau périmètre et/ou nouveau volume, sans modification des conditions tarifaires initiales.

5.2 Contenu

Le document à distribuer ne revêt pas un caractère de correspondance personnelle. Il doit être rédigé ou traduit en langue française. Si les documents présentent un caractère non-conforme aux lois et règlements ou aux bonnes mœurs, la diffusion sera annulée, même après acceptation, sans que des dommages et intérêts puissent être réclamés à La Poste. L'utilisation ou la reproduction du logotype de La Poste ou, d'une manière générale, des marques, emblèmes et modèles déposés par le Groupe La Poste, est strictement interdite.

Le Client assume l'entière responsabilité du contenu des documents et des conséquences dommageables qui pourraient découler notamment de leur distribution.

5.3 Conditions de Distribution

La distribution standard est effectuée sur cinq (5) jours ouvrés à partir de la date de début de distribution choisie par le Client.

Pour la distribution sur le département soixante-quinze (75), le délai d'exécution sera de dix (10) jours ouvrables.

Pour la distribution pendant la période estivale (juillet - août) et Noël, le délai d'exécution pourra être de dix (10) jours ouvrables.

Les distributions de propagande politique ou électorale s'effectuent conformément aux dispositions du Code Electoral. Elles pourront faire l'objet de conditions spécifiques quant à leur conditionnement.

5.4 Ajustement pétrole

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, et afin de prendre en considération la hausse du prix des carburants, La Poste appliquera un ajustement pétrole à toute commande de distribution d'Imprimés publicitaires.

L'ajustement pétrole est calculé par l'application au montant de la prestation de distribution d'un coefficient d'ajustement pétrole (CAP).

Le CAP est calculé par application sur la part des carburants dans les coûts des prestations trois virgule sept % (3,7%) du pourcentage d'augmentation de l'indice gazole professionnel en moyenne mensuelle (Base 100 (cent) : décembre 2004) par rapport à la moyenne des valeurs mensuelles de cet indice du deuxième semestre 2010 (soit 110,54 (cent dix virgule cinquante-quatre), notre valeur de référence). Cet indice appelé indice « CNR » ou « indice » est publié mensuellement par le Comité National Routier.

L'évolution éventuelle de la valeur de l'indice est prise en compte mensuellement. Si la valeur de l'indice descend en dessous de la base de référence, aucun CAP ne sera appliqué à la facture.

Le CAP ainsi que les modalités de calcul de cet ajustement pétrole sont disponibles sur le site Internet www.mediapost.fr*. Le montant de l'ajustement pétrole est inclus automatiquement et

sans préavis. Il figurera, le cas échéant, en pied de facture.

*Consultation gratuite hors coûts de connexion et de communication de l'opérateur choisi, en vigueur au moment de la consultation.

Les présentes conditions particulières sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 € - 356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD – 75757 PARIS CEDEX 15 –

Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 – Fax : +33 (0)1 55 44 33 00



ROSETTA



PRESTATION DE BASE
Forfait mensuel (incluant volume mensuel de 2000 emails routés)

TARIFS € HT
39 €

CONSOMMATIONS HORS FORFAIT

Canal courrier
A4 recto: Impression, mise sous pli, remise en poste
A4 recto/verso: Impression, mise sous pli, remise en poste
Location d'adresses postales de Particuliers (1)
Ciblage sur critères modélisés au quartier
Location adresses postales Nouveaux Voisins
Ciblage sur critères modélisés au quartier
Ciblage sur critères modélisés à l'individu
Location d'adresses postales Entreprises*
Ciblage sur autres critères de ciblage (fonction, CA, effectif...)
Ajout de contacts nominatifs
Ajout de fonctions
Affranchissement canal courrier
Affranchissement Destineo Seuil 1 (2)
Affranchissement Destineo Seuil 2 (2)
Affranchissement Ecopli
Affranchissement lettre prioritaire
Canal E-mail
Routage d'E-mail hors forfait
Location d'adresses E-mail Particuliers (1)
Ciblage sur critères modélisés au quartier
Ciblage sur critères modélisés à l'individu
Location d'adresses E-mail Entreprises (1)
Ciblage sur critère lié à l'activité
Ciblage sur critère lié à l'effectif
Ciblage sur critère lié à la fonction nominative du destinataire
SMS
Routage de SMS hors packs
Packs de SMS (3)
Pack de 5 000 SMS
Pack de 10 000 SMS
Pack de 50 000 SMS
Pack de 100 000 SMS

Au mille
540 €
950 €
79 €
34 €
286 €
34 €
67 €
135 €
112 €
90 €
12 €
Au mille TTC
350 €
330 €
540 €
610 €
Au mille HT
10 €
180 €
32 €
64 €
250 €
25 €
25 €
25 €
Au mille HT
92 €
Tarif du pack
425 € (soit 85€ du mille)
820 € (soit 82€ du mille)
3 800 € (soit 76€ du mille)
7 300 € (soit 73€ du mille)

REMISE VOLUME
de 5 000 à 24 999 adresses / n° mobile
de 25 000 à 50 000 adresses / n° mobile

% de remise à la commande
5%
7,5%

(1) Un minimum de facturation de 70€ HT est appliqué dans le cadre de la location d'adresses.

(2) Le type d'affranchissement DESTINEO n'est applicable que dans le cadre de communication de sens général ou des messages de prospection commerciale ou de promotion, ne revêtant pas le caractère de correspondance personnelle. Le seuil 1 est disponible à partir de 400 plis. Le seuil 2 est disponible à partir de 2 000 plis

(3) Les Packs SMS sont à utiliser dans les 12 mois suivants la date de leur commande.



Canal Imprimé Publicitaire (hors accord cadre) (4)	
Format A5	
Moins de 500 documents	
de 500 à 2 000 documents	
de 2 001 à 10 000 documents	
De 10 001 à 25 000 documents	
De 25 001 à 50 000 documents	
Format A4	
Moins de 500 documents	
de 500 à 2 000 documents	
de 2 001 à 10 000 documents	
De 10 001 à 25 000 documents	
De 25 001 à 50 000 documents	
En cas d'accord cadre, les tarifs de distribution négociés s'appliquent, associés aux tarifs d'impression suivants :	
Format A5	
Moins de 500 documents	
de 500 à 2 000 documents	
de 2 001 à 10 000 documents	
De 10 001 à 25 000 documents	
De 25 001 à 50 000 documents	
Format A4	
Moins de 500 documents	
de 500 à 2 000 documents	
de 2 001 à 10 000 documents	
De 10 001 à 25 000 documents	
De 25 001 à 50 000 documents	

Au Mille HT	
recto	recto/verso
263 €	274 €
170 €	178 €
122 €	127 €
106 €	111 €
101 €	104 €
recto	recto/verso
285 €	429 €
184 €	241 €
138 €	154 €
125 €	135 €
119 €	126 €

Au Mille HT	
recto	recto/verso
185 €	196 €
93 €	100 €
45 €	49 €
29 €	33 €
24 €	27 €
recto	recto/verso
207 €	352 €
106 €	163 €
60 €	77 €
47 €	57 €
41 €	49 €

Formatage de la création (5)

70€ HT

(4) Tarif incluant impression et distribution selon le nombre de documents hors contrat cadre.

(5) Cette prestation ne comprend pas la réalisation de la création mais la mise au format Rosetta

DEVIS ESTIMATIF - NON CONTRACTUEL



ARTICLE 1 : Formation du contrat

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux différents services IP, location de données, prestations cartographiques et solutions d'impression proposés par La Poste. Le Client a la possibilité de contracter par l'intermédiaire d'un mandataire. Dans ce cas, lors de l'acceptation du devis, l'attestation de mandat régularisée par les parties doit être impérativement communiquée à La Poste. La signature du devis ou son acceptation par courrier électronique, non modifié et/ou non raturé, par le Client ou son mandataire et par La Poste vaut contrat entre les Parties.

L'acceptation du devis dans les conditions définies ci-dessus ou la passation de toute commande, par le Client ou son mandataire, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux Conditions Particulières de Vente concernées. Toutes conditions d'achat ou autres conditions contraires du Client seront inapplicables.

Le Client pourra accepter tout devis accompagné des présentes Conditions Générales ainsi que des Conditions Particulières de Vente concernées en les retournant par email avec accusé de réception, indiquant « bon pour accord ». Le Client déclare et reconnaît que la personne à qui appartient l'adresse e-mail utilisée est le représentant légal du Client figurant en tête du présent contrat ou a tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte du Client.

ARTICLE 2 : Conditions financières

2.1 : Les prix appliqués sont ceux fixés au devis et s'entendent hors taxes et hors frais de transport qui sont pris en charge par le Client qui s'y oblige. Les tarifs en vigueur sont disponibles auprès de l'interlocuteur commercial du Client.

Les tarifs tels que figurant dans les brochures de La Poste sont susceptibles d'évoluer en cours d'année. Les prix portés sur les devis sont valables un mois. Le minimum de contractualisation est de 70 Euros HT par commande quelle que soit la prestation commandée.

2.1.1 Etablissement stable TVA

2.1.1.1 Etablissement stable du client étranger

Si le siège de l'activité économique du Client est, ou viendrait à être, situé dans un pays autre que la France, le Client certifie qu'il ne possède pas, et ne possèdera pas, en France, d'établissement stable assujéti à la TVA pour le compte duquel la prestation sera rendue.

Si cette déclaration devient inexacte, pendant la durée de ce contrat, le Client s'engage à en informer LA POSTE de manière à lui permettre de facturer la TVA due. En tout état de cause, la TVA exigible en vertu du présent contrat sera exclusivement supportée par le Client. Elle sera majorée des intérêts légaux, pénalités et amendes acquittés par LA POSTE le cas échéant.

2.1.1.2 Etablissement stable du client français hors France métropolitaine

Dans l'hypothèse où les prestations visées par le présent contrat seraient rendues au profit d'un établissement stable dont le client dispose dans un DOM, un COM ou à l'étranger, le régime TVA de ces prestations sera, sur demande expresse, documentée et circonstanciée du client et sous condition d'acceptation par LA POSTE, déterminé en fonction des règles de territorialité applicables entre d'une part la France métropolitaine et d'autre part le département, le territoire ou le pays où cet établissement stable est situé.

En cas de remise en cause de l'application de ces règles de territorialité par l'administration fiscale française, la charge de TVA exigible en France métropolitaine en vertu du présent contrat sera supportée par le Client, majorée des intérêts légaux, pénalités et amendes acquittés par LA POSTE le cas échéant.

2.2 : L'acceptation du devis entraîne la facturation correspondante. La Poste émettra une facture à chaque commande. Aucun escompte ne sera consenti.

Le Client est responsable du paiement des commandes passées par lui ou son mandataire. Pour tout nouveau Client, un paiement intégral est exigé à la signature du contrat pour la première commande quel qu'en soit le montant.

2.2.1 Clients soumis aux règles de la comptabilité publique

Les conditions de paiement sont différentes selon que le Client est soumis ou non aux règles de mandatement préalable pour l'exécution de ses dépenses.

Si le Client est soumis aux règles de la comptabilité publique, outre l'avenant aux conditions de paiement du contrat, un des trois imprimés suivants doit être fourni :

- SP1 pour l'organisme soumis au mandatement préalable ou,
- SP2 pour l'organisme soumis à la régie d'avance ou,
- SP3 en cas d'absence de mandatement préalable.

Les parties conviennent que les règlements interviendront selon les cas dans les conditions prévues à l'un des trois documents précités, lesquels seront annexés au contrat.

2.2.2 Clients soumis aux règles de la comptabilité privée

Le règlement s'effectue par prélèvement SEPA Core Direct Debit dans un délai de dix jours à compter de la date d'émission de la facture sur le compte bancaire domicilié en France et désigné par le Client. Lors de la signature des présentes, le Client fournit à La Poste un Mandat de prélèvement SEPA ainsi qu'un relevé d'identité bancaire comportant ses identifiants BIC et IBAN. Le Client s'engage à approvisionner son compte afin de permettre l'exécution du prélèvement à la date fixée.

Les présentes conditions générales sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013



Les Parties conviennent expressément que la notification préalable de chaque prélèvement sera réalisée par La Poste dans un délai minimal de 7 jours ouvrés, samedi exclu, avant la date du prélèvement.

Le Client s'engage à communiquer à La Poste par écrit et avant le 20 du mois, toute modification survenant sur le compte bancaire prélevé (notamment en cas de changement d'intitulé du compte, de changement d'établissement bancaire).

Toute demande de révocation ou de modification du périmètre du mandat de prélèvement SEPA doit être effectuée auprès de La Poste par le Client au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception qui précise notamment la référence unique de mandat (RUM) concernée ainsi que la dénomination du/des contrat(s) impacté(s). Si le Client révoque son mandat de prélèvement sans en fournir un nouveau qui permette à La Poste de procéder aux prélèvements, La Poste se réserve le droit de résilier le contrat ou de demander le paiement comptant par chèque de banque lors de chaque dépôt (ou à la commande, en fonction de la prestation en question).

2.3 : Tout incident de paiement ou détérioration significative de la situation financière du Client pourra justifier l'exigence de garanties dans les conditions de l'article 2.5 ci-après ou d'un règlement intégral dès la signature du contrat quel que soit le montant du contrat, et/ou la suspension de toute nouvelle commande.

En outre, tout incident de paiement est passible de pénalités de retard ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 et le décret du 2 octobre 2012.

Par incident de paiement, les parties entendent notamment tout retard de paiement ou paiement partiel de la créance, rejet du prélèvement ou du chèque ou annulation du prélèvement déjà effectué. Le montant de l'indemnité pour frais de recouvrement est de 40€ par facture impayée sauf indemnisation complémentaire demandée et justifiée par La Poste conformément aux textes cités ci-dessus. L'indemnité pour frais de recouvrement n'est pas due lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance.

Les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif, y compris dans l'hypothèse d'un prélèvement ayant fait l'objet d'une annulation de la part du Client après qu'il ait été réalisé.

Le montant des pénalités de retard résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités seront payables à réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, tout incident de paiement entraînera de plein droit la déchéance du terme et l'exigibilité

immédiate de toutes autres créances non encore échues. De plus, il sera dû de plein droit sur les sommes rendues exigibles par l'effet de la déchéance du terme, des pénalités de retard calculées au même taux que ci-dessus, à compter du jour de l'exigibilité.

Après mise en demeure restée sans effet, quinze jours ouvrables après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, le Client, devra, en sus du montant principal, payer à titre de clause pénale un montant de 15% des sommes restant dues, sans préjudice des pénalités de retard susmentionnées.

Enfin, dans l'hypothèse où le non-paiement partiel ou total est constaté, la résiliation du contrat peut intervenir de plein droit dans les conditions définies à l'article 10 des présentes.

2.4 : Pour le cas particulier des Clients personnes publiques, le délai de paiement est de 30 ou 50 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par les services de la personne publique contractante. Le dépassement de ce délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour La Poste au bénéfice d'intérêts moratoires au taux légal en vigueur, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

2.5 : D'une manière générale, le client doit présenter toutes garanties de solvabilité. Cette condition doit être remplie à tout moment des relations contractuelles.

A cet effet et afin de procéder à l'analyse de la solvabilité du client, La Poste pourra exiger, à tout moment, la fourniture des comptes sociaux certifiés dans les six mois suivant la date de clôture comptable, par le commissaire aux comptes du client ou par son expert-comptable s'il n'a pas de commissaire aux comptes.

Le non-respect de cette obligation entraînera automatiquement une interprétation négative de la situation financière du client. Dans ce cas, La Poste pourra exiger la constitution d'un dépôt de garantie ou la fourniture d'une garantie bancaire (caution ou garantie à première demande) dans les conditions définies ci-après.

La Poste apprécie le risque financier que constitue le Client à partir notamment des éléments ci-après :

- la solvabilité intrinsèque (éléments quantitatifs bilanciaux et d'exploitation et leur évolution par rapport aux éléments qualitatifs tels que l'existence de privilèges par exemple) ;
- le comportement de paiement (existence d'incidents de paiement) ;
- l'antériorité de la société contractante.

Si la situation financière du client risque de compromettre le paiement des prestations, La Poste peut lui demander la constitution d'un dépôt de garantie ou la fourniture d'une garantie bancaire comme précisé ci-dessus et/ou le règlement au comptant par chèque de banque des prestations, et ce

- lors de la signature du contrat ou

Les présentes conditions générales sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013



- suite à toute détérioration de la solvabilité du client (incident de paiement, analyse financière défavorable...) au cours de l'exécution du contrat.

En cas de non constitution du dépôt de garantie ou de non fourniture de la garantie bancaire au plus tard dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la demande de La Poste formulée par lettre recommandée avec avis de réception, La Poste est en droit d'exiger un paiement comptant par chèque de banque et/ou de refuser toute nouvelle commande.

Après avoir mis en oeuvre le dépôt de garantie ou la garantie bancaire initialement constitué(e) par le client, La Poste est également en droit de demander ensuite au client de reconstituer la garantie bancaire ou le dépôt de garantie dans un délai de quinze jours calendaires maximum à compter de la compensation. A défaut de respecter ce délai, La Poste est en droit d'exiger un paiement comptant par chèque de banque et/ou de refuser toute nouvelle commande.

Le dépôt de garantie n'est pas productif d'intérêts. Son remboursement ou la décharge de la garantie bancaire prévue ci-dessus, intervient en cas de résiliation du contrat et sous réserve de l'entier paiement des sommes dues à La Poste dans le cadre du contrat.

ARTICLE 3 : Responsabilité

Dans le cadre des présentes, les parties conviennent que La Poste est soumise à une obligation de moyens. Dans le cas où la responsabilité de La Poste serait retenue judiciairement, les dommages et intérêts mis à la charge de La Poste seraient limités aux sommes effectivement versées par le Client à La Poste pour la prestation en cause. En aucun cas, La Poste ne pourra être tenue de réparer les préjudices immatériels et/ou indirects, tels que les préjudices commerciaux, perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, absence ou faible réponse à une campagne publicitaire. Toute action dirigée contre le Client par un tiers est entendue comme un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation à la charge de La Poste. La Poste n'encourt aucune responsabilité lorsque le dommage invoqué par le Client résulte des actes, négligences ou erreurs du Client et/ou du non-respect, volontaire ou involontaire, des obligations qui résultent directement ou indirectement du présent contrat. En cas d'intervention des autorités administratives et judiciaires faisant obstacle au déroulement d'une ou plusieurs prestations, La Poste n'est tenue à aucun remboursement ni aucun dommage et intérêt.

Il appartiendra au Client de souscrire toute assurance qu'il estimera utile pour les risques non couverts par les limitations légales de responsabilité de La Poste et par le présent contrat. Le Client assume l'entière responsabilité du contenu et de la nature (forme, substance...) des données ou des documents transmis à La Poste et des conséquences dommageables qui pourraient

découler notamment de leur diffusion pour son compte.

Conformément aux dispositions de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement, le Client est tenu en sa qualité de donneur d'ordre de l'impression et de la distribution d'imprimés publicitaires, d'effectuer sa déclaration annuelle de tonnages des imprimés émis auprès d'EcoFolio et du versement de son Eco-contribution.

ARTICLE 4 : Qualité des informations

La Poste apportera tous les soins nécessaires pour garantir la qualité des données qu'elle propose notamment concernant les normes postales en vigueur.

Par ailleurs, tenant compte de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « loi informatique et libertés » et/ou tout autre texte qui viendrait à lui être substitué, La Poste ne saurait être tenue responsable du contenu des données mises à sa disposition, puisque n'ayant pas la possibilité matérielle de contrôler l'exactitude des informations déclarées par les personnes interrogées.

ARTICLE 5 : Propriété des fichiers, données ou toute œuvre de l'esprit

Toutes les créations de l'esprit utilisées dans le cadre de ce contrat sont et restent la propriété de leur auteur en application de la loi du 11 mars 1957 sur le droit d'auteur. Toute représentation et/ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur sera passible des peines relatives au délit de contrefaçon.

Les présentes Conditions Générales n'emportent pas autorisation du Client à utiliser la ou les marques de La Poste ou du Groupe La Poste.

ARTICLE 6 Garanties

Le Client garantit à La Poste qu'il assumera l'entière responsabilité de la campagne publicitaire qu'il réalise, tant dans sa forme que dans son contenu et, plus particulièrement, que les campagnes publicitaires :

- ne contreviennent à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image ;
- ne sont pas constitutives de diffamation ou d'injure ;
- respectent l'intégralité des dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables en matière de publicité (loterie, publicité trompeuse, comparative, en faveur de certains produits et services notamment le tabac, l'alcool, les médicaments...), et les recommandations de l'ARPP
- ne sont pas contraires au principe de loyauté, à la décence, la dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes moeurs ;
- et plus généralement qu'elles respectent la réglementation française et européenne en vigueur applicable.
- ne contiennent pas de virus informatiques, des Chevaux de Troie, ou tout code informatique, tous fichiers ou programmes destinés à perturber, détruire, envahir, corrompre, observer ou modifier sans autorisation des données, des logiciels, des

Les présentes conditions générales sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 €
356 000 000 RCS PARIS

Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD – 75757 PARIS CEDEX 15 –

Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 – Fax : +33 (0)1 55 44 33 99

appareils informatiques, le fonctionnement d'un réseau ou d'équipements de télécommunications, ou à y accéder sans autorisation.

Le Client garantit à La Poste que les données ou les images, utilisées par lui dans le cadre du présent Contrat lui appartiennent en propre ou qu'il dispose des droits et/ou autorisations nécessaires pour les utiliser dans les conditions prévues aux termes du contrat. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure, quelles qu'en soient les formes et natures, formulées contre La Poste et/ou ses sous-traitants, et qui se rattacheraient directement ou indirectement aux données remises à La Poste.

A cet effet, le client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation et/ou de la procédure toutes les sommes que celui-ci exigerait de La Poste et/ou de ses sous-traitants et à intervenir volontairement si nécessaire dans toutes les instances engagées contre La Poste et/ou ses sous-traitants, ainsi qu'à les garantir de toutes les réclamations et condamnations qui seraient prononcées contre La Poste et/ou ses sous-traitants à cette occasion.

Par conséquent, le Client assume la responsabilité éditoriale des données remises à La Poste par quelque mode que ce soit.

ARTICLE 7 : Sous-traitance

La Poste peut recourir à un sous-traitant pour exécuter ses prestations. Elle conserve néanmoins la direction et la responsabilité de l'exécution des prestations.

ARTICLE 8 : Force majeure

Les cas de force majeure suspendent l'exécution du présent contrat, et au-delà de 2 mois entraînent sa résiliation de plein droit.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français, les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, pannes d'ordinateur, blocage des télécommunications et réseaux de distribution, et plus généralement, tout autre cas indépendant de la volonté expresse de l'une des Parties qui empêcherait l'exécution normale du contrat.

ARTICLE 9 : Convention de preuve

Dans le cadre du présent contrat, les Parties s'accordent sur la valeur probante de la transmission dématérialisée de données avec accusé de réception (télécopie, courrier électronique...). Tout échange de données dématérialisées doit donner lieu à un accusé de réception permettant de prouver que les données ont bien été transmises entre les Parties.

Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des

éléments susvisés, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit.

De convention expresse entre les Parties, les supports électroniques sont réputés, sauf preuve contraire, avoir le même degré de fiabilité et la même valeur juridique que les supports papiers.

ARTICLE 10 : Résiliation

Le contrat peut être résilié par chacune des Parties de plein droit et sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourrait solliciter en cas de non-respect par le Contractant d'une de ses obligations définies aux présentes.

La résiliation prend effet 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse.

ARTICLE 11. Confidentialité

Les Parties conviennent de tenir secrets, le présent contrat et l'ensemble des informations et documents remis à l'occasion de l'exécution du présent contrat pour une durée de 18 mois à compter de la signature des présentes Conditions Générales.

Elles s'engagent à obtenir un engagement de même nature de leur personnel et de leurs sous-traitants qui auraient pris connaissance des informations et documents précités.

ARTICLE 12 : Publicité

Le Client autorise expressément La Poste à citer son nom ainsi que les prestations réalisées à titre de référence, dans sa documentation publicitaire et commerciale (tels que, sans caractère limitatif : site Internet, brochure ou documentation, publicité...) au cours du contrat et 2 ans après.

Le Client autorise La Poste à exploiter, par quelques moyens que ce soient, le suivi statistique de ses campagnes de façon non nominative.

ARTICLE 13 : Cession

Le contrat est conclu intuitu personae, il ne peut être cédé en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, à quelque titre que ce soit, sans autorisation préalable et écrite de La Poste.

ARTICLE 14 : Informations nominatives

Chacune des Parties fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Client est informé que les informations nominatives qui lui sont demandées sont nécessaires au traitement de sa commande. Ces informations sont destinées exclusivement à La Poste et ses sous-traitants éventuels. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles le concernant auprès de La Poste.

Les présentes conditions générales sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013



Pour cela, il lui suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : La Poste BP 10245 33506 LIBOURNE CEDEX.

ARTICLE 15 : Intégralité du contrat

Les présentes Conditions Générales, ainsi que les Conditions Particulières fixant les conditions de la commande expriment ensemble, l'intégralité des obligations des Parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés et/ou remis par le Client ne pourra s'intégrer au contrat.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 16 : Litiges - Attribution de juridiction

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, LE LITIGE SERA PORTE PAR LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

LA LOI APPLICABLE EST LA LOI FRANCAISE.

DEVIS ESTIMATIF - NON CONTRACTUEL

Les présentes conditions générales sont applicables pour des prestations réalisées à partir du 01/01/2013